# ROUBAIX

## AUJOURD'HUI

Jeudi 28 juin 1900 (9 Messidor An 108 de la République), 179e jour de l'année, 8e jour de l'été, 2e jour de la lune.
Lever du soleil à 4 h. ; coucher à 8 h. 05.
Lever de la lune à 4 h. 27 matin ; coucher à 8 h. 18 soir.

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE. — Résumé des observations météorologiques faites à Lille le 27 juin :
Baromètre à 2 heures du soir : 757 m m. (variable).
Hausse depuis la veille : 1 m/m.
Thermomètre à 6 heures du matin : 11° au-dessus ; à 3 heures de l'après-midi : 17° au-dessus.
Etat du ciel : Couvert.
Direction et force du vent : Ouest, fort.
Pluie tombée depuis 24 heures : 2 m/m. 6.
Temps probable pour mercredi : Incertain.

**La Coopérative « La Paix » a vendu près de deux millions de pains en une année. La vogue de cette Société ouvrière s'explique ainsi : elle vend des marchandises de toute première qualité et elle distribue des bénéfices importants à ses membres.**

## LE MARCHÉ A TERME

**La discussion sur les scandales du Marché à Terme de Roubaix reprendra demain à la Chambre des Députés.**

**En réponse à M. Eugène Motte, qui s'est fait le défenseur ardent des spéculateurs, agioteurs et tripoteurs de la Bourse et de la Caisse de Liquidation et de Garantie, un membre de la Chambre de Commerce de Roubaix, M. Charles Pollet, publie une lettre dans laquelle il affirme que la délibération de la Chambre de Commerce, dont le député Cosaque a fait état dans sa défense des tripotages qui pèsent si lourdement sur notre industrie locale, n'a qu'une valeur relative.**

**Bien qu'admirateur du talent oratoire du sujet de Nicolas — M. Pollet n'est vraiment pas difficile, à moins que ce ne soit un facétieux pince-sans-rire — M. Pollet, disons-nous, affirme qu'il y a, à la Chambre de commerce une minorité importante pour réclamer la suppression des scandales du marché à terme, et que cette minorité eut été plus importante encore, si la Chambre avait été au complet le jour où fut prise la délibération dont M. Eugène Motte s'est servi, avec le toupet familier aux admirateurs du faussaire national Henry.**

**Dans tous les cas, ajoute M. Pollet, l'unanimité a reconnu que les abus du jeu étaient devenus absolument intolérables.**

**Cette réglementation sévère avait été réclamée aussi en 1896, devant les mêmes abus, par l'unanimité des membres de la Chambre, mais la Caisse de Liquidation n'a pu ou n'a pas su l'appliquer, et l'industrie comme le commerce restent les victimes de l'agiotage et de la spéculation.**

**Je ne crois pas plus aujourd'hui qu'alors à une réglementation possible, et reste fidèle à mon opinion de suppression pure et simple du marché à terme sur laines peignées, et en ceci, croyez-le bien, la minorité de la Chambre de commerce a avec elle la grande majorité des Roubaisiens industriels, et commerçants, voire même les courtiers.**

**M. Pollet a raison : contre les intérêts de Roubaix ouvrier, de Roubaix travailleur, il n'y a en jeu que les intérêts des grands spéculateurs, des gros joueurs et des actionnaires de la Caisse de Liquidation, de la Maison de Jeu, et c'est ces dernières que M. Motte défend contre les premiers.**

***

**Cette maison de jeu, la Caisse de liquidation et de garantie de Roubaix-Tourcoing, a été fondée en 1888, c'est une Société anonyme. Son siège social est établi à Roubaix, 37, rue de la Fosse-aux-Chênes ; un Bureau annexe est ouvert à Tourcoing, 9, rue des Ursulines.**

**Elle est administrée par un Conseil de Neuf Administrateurs nommés par l'assemblée générale des Actionnaires.**

**Elle a une Chambre Arbitrale et de Conciliation composée de *seize membres titulaires* et de *sept membres suppléants* nommés par le Conseil de la Caisse de Liquidation.**

***Vingt-cinq experts* nommés également par le Conseil d'administration. Ils sont convoqués série de trois pour expertiser les lots présentés.**

***Vingt courtiers assermentés* de Roubaix et de Tourcoing, agréés par le Conseil d'administration, sont chargés spécialement d'opérer les opérations à terme, en Bourse à Roubaix et à Tourcoing et de faire les démarches nécessaires pour leur inscription à la Caisse de Liquidation et de Garantie.**

**Douze mille actions ont été émises par les fondateurs de la Caisse de liquidation et de garantie. Le taux d'émission était de 1000 francs ; mais sur chaque action 250 francs seulement ont été appelés et, d'après « le cours authentique et officiel de la Compagnie des agents de change près la bourse de Lille » les actionnaires ont touché 100 francs de dividende l'an passé. Cent francs pour deux cent cinquante, c'est un joli revenu.**

**Et si les ouvriers souffrent des spéculations du marché à terme, les actionnaires de la maison de jeu de la rue Fosse-aux-Chênes en bénéficient, au contraire, très largement.**

***

**Et en consultant la liste de ces actionnaires et des administrateurs de la Caisse de Liquidation, on serait sans doute édifié !...**

R.

## UNE ÉNIGME

Le *Journal* soi-disant catholique et honnête *de Roubaix* annonce gravement qu'un aliéné de ses amis, M. Baudry d'Asson, va interpeller sur les scandales auxquels les édiles socialistes de Roubaix viennent de se livrer, en abattant des croix qu'ils étaient, paraît-il, dans l'intention de vendre ensuite aux enchères publiques.»

Bobèche qui sait tout, qui voit tout, qui va partout et qui fait partout, serait bien aimable de nous dire à quoi fait allusion son camarade de cabanon, l'extravagant Baudry-d'Asson.

En fait d'histoires de croix, nous ne connaissons que les croix d'honneur dont voudraient s'orner certains gros réactionnaires locaux, et pour cela actionnaires importants d'un nouveau journal parisien, dont les affiches couvrent nos murs.

**Un tramway de Roubaix à Templeuve.** — Le Conseil municipal de Templeuve a émis le vœu qu'il soit créé de cette ville à Roubaix un tramway qui traverserait Louvil, Cysoing, Baisieux et Lannoy.

**Une rixe dans un atelier.** — Mardi à midi, dans l'usine Motte, une rixe a éclaté entre deux ouvriers Edmond Delbeuvre, âgé de 18 ans, embaîteur, demeurant rue du Fils, 27, et Camille Loriz, 27 ans, 8, rue Leverrier. Ce dernier se plaint d'avoir reçu une forte trempe et il a confié ses doléances à M. Grimaldi, commissaire de police du 6e arrondissement, qui a ouvert une enquête.

**Chute grave.** — Un ouvrier tisserand, Séraphin Lagache, âgé de 31 ans, demeurant rue Lacroix, cour Jacquet, 2, a fait une chute dans son domicile en glissant et s'est fracturé la cheville droite.

Après avoir reçu les soins du docteur Lherbier, le blessé a été transporté à l'Hôtel-Dieu.

**Les rentes des travailleurs.** — Le 25 juin, un accident est survenu chez Georges Brouwers, rue de Mascarak.

Le nommé Allard Arthur, teinturier, âgé de 18 ans, demeurant rue du Caire, en engageant une pièce dans une laveuse, a eu le bras comprimé entre les deux rouleaux.

Le docteur Debuchy a déclaré 20 jours d'incapacité de travail.

— Le 23 juin, un accident est survenu au peignage de l'Epeule, rue du Marquisat.

Le nommé Leclercq François, batteur, âgé de 45 ans, demeurant à Croix, s'est fait une plaie par écrasement de l'extrémité du médius gauche.

Le docteur Lepers a déclaré 25 jours d'incapacité de travail.

— Le 20 juin, un accident est survenu chez Louis Ferrier, fils, filateur, rue d'Hem.

Le nommé Jean-Baptiste Hennebo, rattacheur, âgé de 17 ans, demeurant rue d'Hem, 67, s'est foulé le pouce droit en le butant contre la boîte du métier.

Le docteur Lepers, a déclaré 10 jours d'incapacité de travail.

— Le même jour, dans le même établissement, le nommé Carrette Vinticien, rattacheur, âgé de 40 ans, demeurant rue du Vivier, un morceau de bois lui est entré dans la plante du pied droit.

Le docteur Lepers a déclaré 12 jours d'incapacité de travail.

— Un accident est survenu chez Delcroix-Planquart, rue de l'Ouest, 47.

Le nommé Arthur Depriez, charretier, demeurant rue de l'Ouest, s'est contusionné le genou droit en glissant sou cheval.

Le docteur Labbe a déclaré dix jours de repos.

— Le 25 juin un accident est survenu chez P. Wattel *Ferrier frères*, rue Buffon.

Le nommé Haepsaet Alphonse, teinturier, âgé de 18 ans, demeurant au Buffon, a eu le bras contusionné entre les deux rouleaux d'un métier.

Le docteur Montaigne a déclaré 10 jours d'incapacité de travail.

Le 26 juin un accident est survenu chez M. Ternynck et fils, boulevard de Fourmies.

La nommée Loridan Celina, profession, soigneuse, âgée de 20 ans, demeurant rue de Denain, cour Duallium, a eu la main droite contusionnée entre les bulles de son métier.

Le docteur Lepers a déclaré 10 jours d'incapacité de travail.

— Le même jour, un accident est survenu dans le même établissement.

La nommée Catteau Marie, bâoleuse, âgée de 15 ans, demeurant rue des Bleuets, a eu le gros orteil contusionné en heurtant la barre roulante de son métier.

Le docteur Lepers a déclaré 15 à 20 jours d'incapacité de travail.

**Tir national de Roubaix.** — Résultats du concours bi-mensuel à 200 mètres et entre sociétaires, du dimanche 24 juin. Nombre de cartouches tirées 1000, pour cent des balles en cible : 87 0/0 ; pour cent des mouches : 24 0/0.

Haut nombre, 1er prix Jules Ronte, 2e Henri Vandaele, 3e, Louis Faux, 4e, Victor Dessailly.

Bas nombre, 1er prix, Charles Tonnel, 2e, Eugène Vacam, 3e Louis Billies, 4e Arthur **Desrousseaux**.

Les Tirs Fédéral et National de Roubaix, en tirer l'un prochain simultanément avec son concours particulier de concours Fédéral des six départements du Nord de la France (Aisne, Oise, Nord, Pas-de-Calais, Seine inférieure, Somme) qui comporte le championnat du Nord.

La chose décidée en principe sera sans doute ratifiée dimanche prochain à Arras par l'assemblée générale des sociétés de tir de la région du Nord.

**Convoi civil.** — Aujourd'hui jeudi, 28 juin, à 4 heures du soir, auront lieu les funérailles civiles de la citoyenne Pestinse Plays, décédée à l'Hôpital, à trois heures et demie.

L'Assemblée à l'Hôpital, à trois heures et demie.

# PARTI OUVRIER

## Section roubaisienne

Le groupe de la 1re section se réunira au local habituel, le Vendredi 29 juin, à 8 heures du soir. — Causerie, initiation, chanter.

## ÉTAT-CIVIL DE ROUBAIX

*du 27 Juin 1900*

NAISSANCES. — Julia [illegible] Dupuis, [illegible] Raymond Bauwens, [illegible] Jules Schoch, [illegible] Maxime Duthoit, René Levaillant, [illegible] Alice Van Haecke, [illegible] Angèle Dupuis, [illegible] Dorothée Wallaert, [illegible] Gaston Gaudin, des Longues Haies, cour Delattre, 22. — Marguerite Leleux, Grand Rue, 166 bis.

DÉCÈS. — Hortense Pluyette, 42 ans, femme Blanchemaille, [illegible] Désiré Delattre, 46 ans, époux Julienne Florin, rue Mercier, 11 bis. — Jean Baptiste Lucien Lemaire, 3 ans, rue de l'Hospice. — Louis Trullard, 3 mois, rue Pauthenou, 15 bis.

# LE ROI DES CAFÉS

ADOPTÉ PAR L'ARMÉE

Le plus hygiénique, le plus économique, qualité extra, mélange spécial. Médaille d'or.

En vente, gros et détail : 64, rue de Epeule, et 203, rue des Arts, Roubaix.

# TOURCOING

## EXTRADITION D'UN ANCIEN PREFET

L'individu dont nous annoncions hier l'extradition, se nomme Marchesson Léon, et non Marchesson, comme une erreur typographique nous l'a fait dire.

Marchessou Léon, âgé de 47 ans, fut dans des temps meilleurs, préfet de la Nièvre.

Aujourd'hui il est réclamé par le parquet du Havre pour répondre à une accusation de faux en écritures publiques.

Marchessou, venait de Bruxelles, et se donnait comme employé.

Il a été conduit hier à la maison d'arrêt de Lille.

**A l'Hôtel-de-Ville.** — La Commission de la voirie s'est réunie hier à trois heures pour examiner les questions suivantes :

Pose de six nouvelles bouches d'incendie. — Aqueduc rue du Blanc-seau, et suppression de l'allée séparant le nouveau de l'ancien cimetière.

— A cinq heures, les commissions des finances du gaz et de la voirie, se sont occupées de l'éclairage au gaz de la rue du Congo, d'une subvention pour un service d'omnibus à Croix-Wasquehal et une demande de classement des rues Arago et Fénelon.

— Les commissions des finances et militaires se sont réunies à cinq heures et demie pour statuer sur les demandes de subsides adressées par l'Union tourquennoise, et la jeunesse du Blanc-seau, qui ont pris part au concours fédéral de gymnastique à Paris.

**Prime à l'indiscrétion.** — La police de Tourcoing serait-elle comme certaine police des environs et toucherait-elle des jetons, payables en bonnes espèces sonnantes et trébuchantes dans certaines maison de commerce, dont il a déjà été question dans la chronique locale de Roubaix.

Ce qui nous porte à croire, que la chose existe, ce sont les faites constantes qui se produisent en faveur des journaux réactionnaires.

Ainsi mardi, un événement se passe dans notre ville, M. le commissaire central, recommande bien de ne pas en souffler mot, et surtout à la presse, cela pour des raisons de service.

Hier matin certains journaux racontaient non seulement l'événement mais donnaient presque textuellement les termes du procès-verbal rédigé par un commissaire de police.

Est-ce le commissaire ou son secrétaire qui les a renseignés ?

Nous espérons que M. le Commissaire central fera une enquête et prendra des mesures pour que pareilles choses ne se produisent plus et qu'en lui saura représenter le zèle réactionnaire de ses subordonnés.

On se croirait vraiment à Tourcoing en ce qui concerne une partie de la police, sous le règne du bon roi Masurel.

**Les funérail les de M. Bertrand.** — Hier matin, à 9 h. 1/2 eut lieu les funérailles de M. Bertrand, directeur de l'école de la Croix-Rouge.

Une foule nombreuse avait tenu à conduire à sa dernière demeure ce fonctionnaire intègre, ce franc républicain et donner ainsi à sa famille, les marques d'une sincère sympathie.

Nous avons remarqué dans l'assistance : MM. Bourbon, Miset, inspecteurs primaires, MM. Flament, Cordier, adjoints au maire de Tourcoing, un grand nombre de conseillers municipaux ; MM. Dramais, secrétaire général de la Mairie ; Vilain, commissaire central ; Spenlen, Froix, commissaires de police ; Lecomte, maréchal de logis chef de gendarmerie, des délégations de la douane, des pompiers, tout le personnel enseignant de Roubaix-Tourcoing, l'association des anciens élèves de la Croix-Rouge.

Au cimetière, plusieurs discours ont été prononcés par MM. Bourbon, inspecteur primaire, Théodore Debryère, vice président de l'association des Anciens élèves de la Croix-Rouge et par M. Dubois, président de l'association des Anciens élèves de l'Ecole normale.

**Faux en écritures.** — Un sieur R... tourneur en bois a été mis en état d'arrestation et conduit à Lille pour avoir lancé une fausse traite sur un négociant inconnu en ville.

**Vol à la gare.** — Mardi matin on a constaté dans les magasins de détail à la gare, le vol du contenu de plusieurs paniers.

M. Godot, commissaire spécial a ouvert une enquête.

**La guerre aux toutous.** — Dans la journée d'hier, la charrette à chiens a fait une battue à travers la ville, et a capturé six pauvres caniches qui erraient sur la voie publique.

**Voiture brisée.** — M. Flament, marchand de lait, demeurant rue Haute, faisait ce matin ses tournées à domicile, quand, en passant rue de la Cloche, son cheval buta et s'abattit.

Les deux brancards de la voiture furent cassés et les charlets de lait se répandirent dans le ruisseau.

M. Flament ne s'était fait heureusement aucun mal et les dégâts ont été purement matériels.

**Jeunes frauduleux.** — Les douaniers, de service à la Marlière, ont arrêté hier les nommés Cyrille, Marthe et Coralie Hus, âgés de 1[illegible] ans, demeurant au Touquet, les deux dernier étant porteurs d'un rouleau d'allumettes de fraude.

Ils ont été remis entre les mains des gendarmes et écroués aujourd'hui à Lille.

**Les rentes des travailleurs.** — Le 20 juin, un accident est survenu à 4 heures du soir dans la cour de l'usine [illegible] ancoutre et fils, fabricants, avenue Gambetta.

Le nommé Leclercq Jean-Baptiste, âgé de 30 ans, homme de peine, demeurant rue de Wasquehal, a glissé et brusquement du chariot et s'est contusionné au genou droit.

Le docteur Lepers a prescrit 8 jours de repos.

— Un accident est survenu dans la salle de préparation de l'usine Lefebvre-Delaters de Lannoy, rue des Carliers, le 22 juin, à 5 heures du soir.

Angèle Lemarquier, âgée de 14 ans, souffre, demeurant rue de Metz, a eu le gros orteil du pied gauche pris dans les engrenages, tout à fait dans un bobineur.

Le docteur Lienne, a déclaré 10 jours d'incapacité de travail.

**Concert public.** — Aujourd'hui jeudi 28 juin, à 8 heures 1/2 du soir, l'Harmonie « La Fraternelle », et l'Orphéon « l'Echo de la Fraternelle », exécuteront les morceaux suivants :

L'Harmonie « La Fraternelle » : Allegro, XXX. — Margarita, Le Bleuniat. — Les Pêcheurs de perles. — Les Cerrettes, marche, Soyez.

L'Orphéon « l'Echo de la Fraternelle » dans la forêt [illegible] Tableau [illegible] du chantier.

## ÉTAT CIVIL DE TOURCOING

*du 27 Juin 1900*

NAISSANCES. — Rosa Herbaux, rue de Normandie, 51. Deniaud Lucie, rue Saint-Jean, 19. [illegible] Hilaire de la Haye, 1. — Philia Saint Paul, rue de la Molinière, 4.

DÉCÈS. — Hortense Pluyette, 42 ans, femme Blanchemaille, [illegible] Désiré Delattre, 46 ans, époux Julienne Florin, rue Mercier, 11 bis. — Jean Baptiste Lucien Lemaire, 3 ans, rue de l'Hospice. — Louis Trullard, 3 mois, rue Pauthenou, 15 bis.

# Autour de Roubaix-Tourcoing

## CROIX

**Une grande nouvelle.** — Les gens qui ont dépassé la quarantaine se rappellent certainement le fameux sou des petits chinois à l'aide duquel les poches des enfants d'ouvriers étaient périodiquement drainées pour la propagation de la foi qui n'a souvenance des premissionnets d'horreur qui vous parcourait le corps de pointes des cheveux à la plante des pieds, aux récits des atrocités commises par des parents dénaturés qui jetaient leurs jeunes rejetons en pâture à d'affreux cochons violets !

Cette macabre fabuisterie est aujourd'hui remplacée par d'aussi ineptes systèmes de faire tirer, dont des gogos commencent par le pèlerinage de Saint-Antoine de Padoue et fadaises de même acabit.

Mais ce n'est pas de cela qu'il s'agit.

Une savant de l'U. S. E. P., cherchant consolation des amères déceptions que les 7 élus réactionnaires lui ont fait éprouver, s'est dit qu'il fallait profiter des événements de Chine pour ressusciter une balançoire qui jadis a produit tant de bonne galette ; il a donc fait réunir les gros bonnets de l'U. S. E. P. qui ont mis à leurs sept noms de paille de tourner un concours effectif à l'œuvre entreprise par l'une savant.

Ainsi donc d'ici quelques jours, ne nous étonnons pas si nous entendons battre la grosse caisse cléricale, ce sera Paillasse, Polichinnelle, Gugusse et Passe-Lacets en train de faire la parade pour réchauffer les zèles refroidis des vaches à lait des frocards.

Ceux qui ne voudront pas donner d'argent pourront aider l'œuvre en nature. On acceptera jusqu'à des saucissons et de la cire à moustaches si toutefois celles-ci ne sent pas la mairie.

**Parti Ouvrier.** — Les camarades adhérents sont invités à se réunir tous dans leurs groupes respectifs samedi soir 30 juin pour y entendre une communication très intéressante.

Le Comité Central se réunira mercredi 4 juillet prochain à 8 h. 1/2 du soir chez Hurtebise.

**Violences.** — Madame Veuve Briet, 51 ans, propriétaire rue de Tourcoing, a porté plainte contre Louise Turgis, 30 ans, femme Louis Dovenaux, maçon, qui lui a collé 2 gnons remarquables sur la figure, hier matin.

**Au bureau de bienfaisance.** — Certains esprits prévenus ont eu l'air de douter qu'une proposition ait été faite au bureau de bienfaisance d'assurer *gratuitement* le service d'écritures et celui d'enquêtes, qui comptent chacun 100 francs par an.

Pour édifier les incrédules, voici le texte de la lettre qui contient cette offre, lettre qui a été transmise le 15 juin à la Commission du bureau de bienfaisance :

Croix, 16 juin 1900.

« A monsieur le Maire,
président de la Commission administrative du Bureau de bienfaisance de Croix.

» Le bureau de bienfaisance de Croix sollicite de la commune une subvention complémentaire en raison des charges plus lourdes qui lui occasionneraient la fréquence des chômages.

» Désireux de contribuer au soulagement des infortunés, j'ai l'honneur de vous offrir mon concours purement gratuit pour remplir les obligations imposées au personnel salié du bureau de bienfaisance.

» Mon offre permettra à cet établissement de disposer chaque année des 200 francs payés pour les écritures et les enquêtes.

» Veuillez recevoir, etc.

*Suit la signature.*

**Il est à remarquer qu'aucun conseiller de l'O. S. et P. n'a soulevé mot de cette offre lors de la discussion de la demande de subside présentée par le bureau de bienfaisance.**

**Il serait curieux vraiment de voir cet établissement continuer à faire des dépenses inutiles alors qu'il se plaint de ne plus avoir de ressources.**

On aura occasion de revenir là-dessus.

**MOUVAUX. — Pour l'œuvre de l'Hospice.** M. X..., cabaretier rue Pastin, a fait don d'une somme de 2 fr., au profit de l'œuvre de l'Hospice.

**MARCQ-EN-BARŒUL. — Réunion du Conseil municipal.** — Le Conseil municipal de Marcq-en-Barœul se réunira en session ordinaire de mai jeudi soir à 8 h.

Ordre du jour. — 1. Compte de gestion du percepteur. — 2. Compte administratif du maire. — Comptes et budgets du bureau de bienfaisance. — 4. Comptes et budgets de l'hospice. — 5. Comptes et budgets des deux paroisses. — 6. Budget additionnel de la commune pour 1900. — 7. Budget primitif pour 1901. — Demande de soutien de famille Blanquart. — 9. Taxes militaires. — 10. Demande par la commune de pavés de rebut. — 11. Aliénés. — 12. Boulevard projeté entre Lille, Roubaix et Tourcoing. — 13. Fixation des alignements rue de Marquette. (Avis.)

**HEM. — Peu républicain.** — L'attitude prise par M. Vincent à la dernière réunion du conseil a surpris la plupart des électeurs.

En effet aux dernières élections municipales comme candidat républicain il a protesté contre la suppression de l'indemnité de traitement accordée au vicaire. Avec lui trois autres conseillers ont voté le maintien de ce traitement, ils se sont fait de la sorte les défenseurs de la calotte et des ennemis de la République.

Au lieu de marcher de l'avant, comme font les hommes républicains, ils ont cru devoir rétrograder et marcher dans la voie de la réaction en se faisant les défenseurs de la prêtaille. Leur attitude a été sévèrement jugée par les électeurs.

**Une mesure qui s'impose.** — Le Conseil municipal de notre commune a, dans sa dernière séance, supprimé le traitement du vicaire ainsi que la subvention allouée au Conseil de fabrique. Cela n'est pas assez. Il faut qu'à la prochaine session il ait un conseiller républicain ou socialiste pour demander également la suppression de l'indemnité accordée au curé.

Nous espérons que cette mesure réclamée par les électeurs sera prise en considération par l'administration républicaine et sociale.

**Un accident de travail.** — Un tisserand, Helmont Jules, travaillant à l'établissement de M. Parent, fabricant de tapis au Petit Lannoy, s'est brûlé la jambe gauche en glissant dans un baquet d'eau bouillante. Un repos de quinze jours a été prescrit par M. le docteur Carmontier.

**SALLY-LEZ-LANNOY. — La loi sur les cirasiers.** — La gendarmerie de Lannoy a dressé procès-verbal contre Louisa Buisine, journalière, âgée de 37 ans, et Pierre Lacore ouvrier agricole, âgé de 4[illegible] ans, tous deux sujets belges, pour n'avoir pas fait leur déclaration d'étrangers.

Toutes procès ont été dressés à la charge de Henri Belguto, patron agricole, de Hoisin-le-Bescamps, entrepreneur de travaux agricoles, pour avoir employé des ouvriers qui n'étaient pas en règle avec la loi.

**TOUFFIERS. — Conseil municipal.** — Le Conseil municipal se réunira le vendredi 29 juin à 4 heures 1/2 du soir, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Approbation des comptes de gestion de l'exercice 1899. — Formation du budget additionnel de 1900 et du budget primitif de 1901. — Avis sur les recettes et dépenses du bureau de bienfaisance. — Nominations des commissions. — Affaires diverses.

**LINS-LEZ-LANNOY. — Comité exécutif du Parti ouvrier.** — Le comité exécutif se réunira le vendredi 29 courant, à 8 heures du soir en son local habituel.

Ordre du jour : Lecture du compte rendu de la dernière séance. — Nominations de commissions. — Propositions diverses.

N. B. — Les camarades qui désireraient rentrer dans les rangs du Parti ouvrier peuvent se faire inscrire dans les groupes suivants : pour les groupes la Jeunesse émancipatrice, chez le citoyen Casimir Lienard, pour le groupe l'Avant-garde, chez le citoyen Emile Dubus, pour le groupe la Liberté, chez le citoyen Louis Leclercq, rue Pasteur, pour le groupe les Vengeurs de Fourmies, chez le citoyen Cornille François, rue de Strasbourg.

**WATTRELOS. — Convocation.** — Les membres du groupe les défenseurs de Mons sont priés d'assister à la réunion qui aura lieu le lendemain 29 juin, à 8 heures du soir, au siège du groupe, chez le citoyen Friart, 113, rue Carnot, au Fabinoir.

Présence indispensable.

**Abattoir public.** — Du 1er au 10 juillet les plans du projet d'abattoir public seront à la disposition des intéressés, au secrétariat de la Mairie, les 1, 7, 8 et 9, M. Dubuit, notre commissaire enquêteur, recevra les réclamations qui pourraient être faites sur la modification du chemin d'accès précédemment rue de Lisers, et accueillement par Flavelle.

**Abus de confiance.** — Un jeune bâtardeur de Tourcoing a quitté son village, la boîte bénéfice dimanche à M. Gohy, rue Carnot, qui lui avait remis de la monnaie, et qui s'est consolé platoniquement en portant plainte.

**Etat-civil.** — Naissances. — Marie Toulon, place du Crétinier. — Arthur Vasseur, rue du Crétinier. — Marie Oosterlynck, Petit-Tourcoing. — Marguerite Watteaux, rue Negrier prolongée. — Georges Dhaene, Fort Lilois.

Décès. — Alphonse Coeteman, 12 ans, cabaretier, Sapin-Vert. — Emile Delcha[illegible], 7 jours, Sartel.

# LE NORD

## LILLE

**Accident.** — Mardi vers 4 heures du soir, Auguste Delcroix, 32 ans, forgeron, 5, rue Dubouchant, a glissé sur le trottoir près de la porte de Valenciennes et s'est fait une entorse au pied gauche.

Après avoir reçu les premiers soins du docteur Froissart, le blessé a été transporté à l'Hôpital Saint-Sauveur.

**Vol.** — Roberline Planke, 16 ans 1/2, servante, sans domicile, a été arrêtée au 3e arrondissement pour vol d'une somme de 6 fr. 00 qui se trouvait dans le compteur à gaz de chez M. Alexandre Froumoyestch, confiseur, 8e ass, rue Louis Niquet, 7, son patron.

Robertine Planke est en outre inculpée d'infraction à la loi sur les étrangers.

**Arrestations.** — Le sieur Edouard Waymel, 19 ans, rattacheur, rue de l'Église, à Hellemmes, a été arrêté au 3e arrondissement pour outrage public à la pudeur.

La police de sûreté a arrêté hier, en vertu d'un extrait de jugement correctionnel un sieur Elie Martin, 50 ans, 45, rue Philippe de Comines, condamné à 2 mois de prison pour coups et blessures.

**École de natation.** — Température de l'eau — Le 27 juin 1900, 9 h. du matin, 20° ; 2 h. du soir, 21°.

**Monument A. Savary.** — La souscription ouverte par un groupe d'amis pour ériger un souvenir sur la tombe du regretté président de la Chambre syndicale des Peintres sera close vendredi prochain 29 courant. Le résultat obtenu dépasse toutes les espérances et les membres de la Commission envoient à tous les souscripteurs leurs plus vifs remerciements.

# LES FÊTES DE LA MUSE

## Le cortège aux torches

Rappelons à nos lecteurs, que demain soir vendredi aura lieu le cortège aux torches précédemment annoncé.

Le cortège prendra Mlle Marie Vanstenberghe (La Muse) à son atelier rue d'Anvers, et la conduira, escortée jusqu'à la rue du Long Pot.

Le Comité des Fêtes de la Muse mettra lui-même en vente, au profit de l'œuvre, à partir de demain soir, le programme officiel de ces fêtes, dont il a donné le monopole au journal « Le Programme ».

Ce programme, le seul autorisé, sera illustré de jolies photographies de la Muse, offertes gracieusement par M. Cayen.

Samedi, à 8 h. 1/2, à l'Hippodrome, solennité du couronnement et représentation de « La Muse à travers les âges. »

**Distribution de viande au 14 juillet.** — A l'occasion de la Fête Nationale du 14 juillet 1900, l'Administration municipale va faire distribuer environ 12.000 kilogrammes de viande aux indigents, par les soins du Bureau de Bienfaisance de Lille.

Les bouchers qui seraient disposés à fournir sont invités à adresser leur demande écrite, accompagnée de leur carte d'électeur, à M. le secrétaire de l'Administration, rue de la Halloterie, 26, jusqu'au vendredi 6 juillet, avant quatre heures.

Les noms des fournisseurs seront mentionnés sur des listes spéciales qui seront distribuées aux indigents. Les pauvres auront la faculté de choisir le boucher qui leur conviendra le mieux parmi ceux désignés.

Les bons seront de différentes valeurs.

MM. les bouchers seront payés sur la production des bons qu'ils auront servis.


## AU TROCADÉRO

Au palais du Congo, que la munificence
Du baissier rit superbe et de riche ordonnance,
Nous verrons fabriquer le savon sans rival,
Aux exquises vertus, au parfum idéal.

*L. Rémy, au creuset des savons du Congo.*


## CHRONIQUE DES CONCERTS

**Le 11me Concert de l'Association symphonique.** — Nous avons eu dimanche dernier au Palais Rameau un concert digne du jour des fêtes de Lille. La Commission des concerts d'été, avait engagé M. et Mme Laffite, deux artistes dont le succès a été aussi vif que légitime.

Indépendamment de Mme Laffite, une agréable chanteuse falcon, dont la grâce et les charmes playdoyés ne le cèdent en rien aux qualités vocales, le public applaudissait aussi sans réserve, M. Laffite, jeune et excellent tenor, à la voix limpide et bien timbrée.

*Tzigane*, polka pour piston, nous permettait d'admirer une fois de plus la netteté d'interprétation que M. Bacquevillé sait apporter dans toutes ses exécutions.

Nous devons aussi accorder une mention toute spéciale à M. Bailly, qui, dans un accompagnement de violon, a su charmer ses auditeurs par la finesse et la sûreté de son mécanisme.

Quant à l'ensemble de la partie orchestrale, elle avait encore été composée de façon à provoquer les bravos, ce qui n'a, du reste pas manqué plus que d'habitude.

G. L.

ARRONDISSEMENT DE LILLE

**ANNŒULLIN. — Société de gymnastique.** — Une société de gymnastique est en formation à Annœullin. Pour tous renseignements s'adresser à l'Hôtel des Voyageurs, rue Nationale, à Annœullin.

ARRONDISSEMENT D'AVESNES

**POIX-DU-NORD. — Assassin Jovenaux.** — La rumeur publique prétend que Damenfelser, le meurtrier du jeune Anselme Jovenaux, ne serait pas étranger au crime commis le 10 février 1899, à Beaudignies, sur la personne de Mme Couplet, cabaretière, âgée de [illegible] ans.

La justice fait des recherches pour contrôler ce bruit et des témoins seront appelés à l'instruction.

**FOURMIES. — Ecole pratique de Fourmies.** — Trois bourses et demie pourront être attribuées cette année à l'école pratique de commerce et d'industrie de Fourmies. Les examens auront lieu à Lille et à Fourmies, les lundi et mardi 9 juillet.

Par arrêté préfectoral, le jury chargé de délivrer, le 23 juillet, le certificat d'études pratiques aux élèves de l'école est composé comme suit :

Etudes commerciales, MM. Folz, inspecteur départemental à Lille, président ; Ternynck, directeur de l'école ; Hennaux et Lussier, instituteurs à Fourmies ; Prévion, industriel, Coury, négociant à Fourmies ; Marissiaux, professeur à l'école, examinateur spécial.

Etudes industrielles, MM. Feuillet, inspecteur départemental à Avesnes, président ; Logeay, chef des travaux à l'école ; Hennaux, instituteur à Fourmies ; Coutierre Léon, Faillet et Charles Flament, industriels à Fourmies.

# PAS-DE-CALAIS

## INONDATION AU PUITS NUMÉRO 9

### des Mines de Courrières

La Compagnie des mines de Courrières exploite à Harnes, au puits n° 9, un corps de veine très puissant — 9 mètres en moyenne — au niveau de 150 mètres.

Dimanche dernier, la Compagnie avait fait dresser un reposoir sur le carreau de la mine, pour y recevoir le curé et toute sa suite à l'occasion de la cavalcade religieuse du 17, pendant que le curé et le bon Dieu étaient au jour, le diable se trouvait au fond. En effet, pendant que le curé donnait la bénédiction, un affaissement se produisait puis un commencement d'inondation dans la veine.

Les ingénieurs ont aussitôt ordonné les travaux pour éviter les accidents et conjurer l'inondation.

On croit que l'inondation ne sera que partielle et que les ouvriers n'auront pas à subir de chômage. Ils pourront être occupés dans d'autres chantiers.

**LIÉVIN. — Conseil municipal.** — La réunion du conseil municipal aura lieu le samedi 30 juin, à 7 heures du soir, dans les salons de la mairie.

Ordre du jour. — Comptes et budgets de la ville et du bureau de bienfaisance. — Octroi. Modification des droits sur les boissons hygiéniques. — Communication d'une lettre de la société des combattants au sujet du monument. — Demande d'indemnité pour le cours de cuisine de l'école Littre. — Indemnité de logement aux adjoints mariés. Demandes diverses. — Demande de subventions de la fanfare et des pompiers. — Habillement des pompiers et des musiciens. — Vote d'un crédit pour l'envoi à l'Exposition d'une délégation ouvrière. — Justice de paix et audiences foraines. — Installation d'une cabine téléphonique au bureau de Liévin. — Demande d'augmentation de traitement formulée par le receveur d'octroi et autres employés de la ville. — Communications diverses.


**SANG-ESTOMAC**

GUÉRISON DE LA GOUTTE

Docteur **BOLE**, licencié ès science

Grande-Rue, 82, ROUBAIX
(face rue du Collège)

*Tous les jours de 1 heure à 3 heures*
Sauf le Lundi


# TRIBUNAUX

## COUR D'APPEL DE DOUAI

### Le procès des Assomptionnistes

La Cour, dans son arrêt rendu hier mercredi, confirme dans toutes ses dispositions sauf celles relatives à l'article du 20 décembre 1889, le jugement rendu par le tribunal correctionnel de Lille.

Bitque Pioteix est rendu coupable d'injures publiques à l'égard du père Bailly seul, il acquitte de la prévention d'injures à l'égard du père Saugrain.

Le condamne à payer 50 francs à titre de dommages-intérêts à Saugrain et Bailly ; déclare la société la Presse Populaire civilement responsable et condamne la partie civile aux frais.

## TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE St-QUENTIN

Dans sa dernière audience, le tribunal correctionnel de St-Quentin a prononcé les condamnations suivantes :

Charles V..., 19 ans, mécanicien, chez M. Montauban, étant ivre a injurié et menacé des ouvriers de l'usine Marlotte-Pinguet. Il est condamné à 8 jours de prison avec bénéfice du sursis.

— Les sieurs Dolle, Fieulaine et Colle, demeurant tous les trois à Holnon et à Francilly, sont poursuivis sous l'inculpation d'outrages au garde-champêtre d'Holnon, le samedi dernier vers 10 heures du soir.

Dolle et Colle sont acquittés et Fieulaine est condamné à 5 jours de prison avec la loi Béranger.

— Léontine Dagnicourt, femme D..., 37 ans, et son fils Victor, 17 ans, sont condamnés pour vol de récoltes, la mère à 48 heures de prison, le fils à 100 fr. d'amende, tous deux avec la loi Béranger.

— Le nommé Alphonse Toussaint, âgé de 30 ans, déjà condamné, est poursuivi pour avoir frappé la fille publique Marie Jacquet, sa maîtresse.

Il prétend que la jalousie seule l'avait poussé à frapper la fille Jacquet. Il est condamné à 48 heures de prison.

Un sieur Bron Jules, âgé de 37 